

Service instructeur

N° 2008-10-5-3

Service consulté

**SUBVENTIONS POUR FRAIS D'ETUDES RELATIVES AUX DOCUMENTS
D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT
Décision d'attribution de subventions**

Résumé : Décision d'attribution de subventions d'un montant total de 85 300 € en faveur des communes et communautés de communes pour des études liées aux documents d'urbanisme

Ce rapport présente onze dossiers de demande d'attribution de subventions déposés par sept communes et une communauté de communes pour des études d'urbanisme.

Ces dossiers concernent :

- trois études connexes aux documents d'urbanisme
- une élaboration de Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- une élaboration de Carte Communale
- deux révisions de Plan d'Occupation des Sols (POS) et transformation en PLU
- trois révisions simplifiées de POS/PLU
- une modification de POS

Il convient de rappeler que l'Assemblée Départementale a adopté, le 19 octobre 2007, de nouvelles dispositions en faveur des procédures d'urbanisme et d'aménagement. Elle a retenu un taux de subvention de 80 % du coût HT de l'étude pour l'élaboration des documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme ou Carte Communale), un taux de 40 % ou de 50 % pour les révisions et les modifications en fonction de la note de la commune et un taux de 50 % pour les études connexes.

La fréquence séparant deux procédures est fixée à 10 ans pour les révisions et à 5 ans pour les modifications.

En complément de ce régime de soutien et pour l'adapter à l'évolution du Code de l'Urbanisme, notamment suite à la loi Urbanisme et Habitat, le Conseil Général en date du 10 décembre 2004 a mis en place un régime de soutien aux procédures de révision simplifiée. Ce régime complémentaire conduit à subventionner les révisions simplifiées sur les mêmes bases que les procédures de modification. Toutefois, compte tenu du caractère d'intérêt général défini par le Code de l'Urbanisme pour les procédures de révision simplifiée, le critère de fréquence ne s'applique pas.

L'application de ces critères conduit donc à la recevabilité des dossiers figurant sur le tableau joint en annexe et qui concernent les communes suivantes :

- Etude connexe aux documents d'urbanisme, subventionnée à hauteur de 50 % du montant HT de l'étude, pour les communes de STAFFELFELDEN, THANN et d'ANDOLSHEIM.

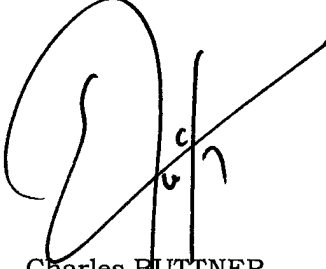
Il est à noter que la subvention proposée pour la commune de STAFFELFELDEN porte sur l'élaboration d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU), conjointement à l'élaboration de son PLU (subventionné également par le Conseil Général). La commune de STAFFELFELDEN est la première du département à recourir à cette démarche développée et cofinancée par l'ADEME. L'AEU a été ajoutée aux critères de subvention pour étude connexe aux documents d'urbanisme (Conseil Général du 13 décembre 2007). La subvention de 50% est calculée sur le reste à financer par la commune, déduction faite de la subvention de l'ADEME (50 %).

Concernant la subvention proposée pour la commune de THANN, il s'agit d'une étude globale et transversale de circulation et d'aménagement urbain dans le cadre de l'arrivée du tram-train. C'est pourquoi la subvention est prise en charge par le Service Prospective et Aménagement et non par la Direction des Infrastructures Routières.

- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme, subventionnée à hauteur de 80 % du montant HT de l'étude, pour la commune de HEIWILLER.
- Elaboration de la carte communale, subventionnée à hauteur de 80 % du montant HT de l'étude, pour la commune d'HECKEN.
- Révision de POS et transformation en PLU, subventionnées à hauteur de 40 % du coût HT des études, pour les communes d'ENSISHEIM et de RIQUEWIHR.
- Révision simplifiée de POS/PLU, subventionnée à hauteur de 40 % du coût HT des études, pour la commune d'ENSISHEIM.
- Révision simplifiée de POS/PLU, subventionnée à hauteur de 50 % du coût HT des études, pour la Communauté de Communes de la Vallée de SAINT-AMARIN (pour les communes de MALMERSPACH et HUSSEREN-WESSERLING).
- Modification de POS/PLU, subventionnée à hauteur de 50 % du coût HT des études, pour la Communauté de Communes de la Vallée de SAINT-AMARIN.

La participation départementale s'élève au total à **85 300 €**. Ces montants seront prélevés sur le chapitre 204, fonction 71, nature 20414, programme FO15 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Délégation à l'Action Territorialisée

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 26 SEPTEMBRE 2008Urbanisme réglementaire PLU
PROGRAMME 2008

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PLU04330	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE ST AMARIN Modification du POS intercommunal	1 025,00	50%	510,00
PLU04329	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE ST AMARIN Révision simplifiée POS intercommunal - Malmerspach	6 655,00	50%	3 330,00
PLU04328	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE ST AMARIN Révision simplifiée POS intercommunal - site de Wesserling	4 675,00	50%	2 340,00
PLU04334	ENSISHEIM Révision POS Transformation en PLU	46 530,00	40%	18 610,00
PLU04333	ENSISHEIM Révision simplifiée POS	5 270,00	40%	2 110,00
PLU04326	HEIWILLER Elaboration du PLU	19 000,00	80%	15 200,00
PLU04331	RIQUEWIHR Révision POS Transformation PLU	28 185,00	40%	11 270,00
			Total	53 370,00

Délégation à l'Action Territorialisée

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 26 SEPTEMBRE 2008

Urbanisme réglementaire Cartes Communales
PROGRAMME 2008

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
CCO02005	HECKEN Elaboration Carte Communale	14 280,24	80%	11 420,00
			Total	11 420,00

Délégation à l'Action Territorialisée

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 26 SEPTEMBRE 2008

**Etudes Connexes à l'Urbanisme réglementaire
PROGRAMME 2008**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ETC04227	ANDOLSHEIM Etude connexe	11 940,00	50%	5 970,00
ETC04226	STAFFELFELDEN Etude connexe	14 400,00	50%	3 600,00
ETC04228	THANN Etude de circulation et d'aménagement TRAM TRAIN	21 888,00	50%	10 940,00
			Total	20 510,00